



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 15404

Numéro SIREN : 513 946 301

Nom ou dénomination : 3 A Y

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2014 sous le numéro de dépôt 2882



1400288501

DATE DEPOT : 2014-01-10

NUMERO DE DEPOT : 2014R002882

N° GESTION : 2009B15404

N° SIREN : 513946301

DENOMINATION : 3 A Y

ADRESSE : 24 rue Cardinet 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2013/12/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : ADJONCTION D'ENSEIGNE

PF 15/12/13 (AD)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société « 3 A Y »

09 B 15404

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

10 JAN. 2014

Sous le N°:

142002882

L'AN DEUX MILLE TREIZE et le 15 décembre 2013 à 15 heures

Les actionnaires de la société "3 A Y" société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 10.000€, dont le siège social est à Paris 17ème – 24 rue CARDINET, inscrite au RCS de Paris sous le n° 513 946 301, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à la rentrée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants des mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick ZERBIB.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre sa décision la majorité requise.

ORDRE DU JOUR.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée:

Modification l'enseigne commerciale de la société.

Le Président met aux voix la résolution suivante:

Texte de la résolution:

L'assemblée approuve la modification de l'enseigne commerciale de la société et exploitera deux enseignes qui seront désormais: "**ALISON WHITE et CIRCUS**"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tous ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Paris le 15 décembre 2013.